



nombre des chèques sans provision plafonnés

Par pacoss, le 15/01/2010 à 15:55

bonjour,

j'ai émis dernièrement 5 chèques (entre 25 et 77 euros)

ceux-ci ont été rejetés

bref , pour 193 € de montant total de chèques rejetés , je me retrouve avec des frais d'un montant de 174€

c'est honteux et lamentable , même si je le reconnais fortement ; j'ai commis une grosse erreur

(je sign,ale que j'ai émis ces chèques entre le 23 et le 31 décembre , sachant que mon salaire "tombait "le 05/01, j'étais a découvert de 300€)

j'ai même écrit à la banque , mais apparemment il s'en foutent)

je suis devenu allergique au chéquier depuis

tant pis si je suis interdit bancaire , on n'en meurt pas et au moins , on n'est plus a découvert ceci dit , un courrier de ma Chère et tendre banque ou est signalé que "**la perception des frais de rejet est plafonnée à 4 rejets pour la même interdiction "**

Ce qui voudrait dire que je n'aurai pas de frais de rejet pour le 5ème ?

MERCI BIEN DE me repondre , ici au moins on peut s'aider , au moins moralement ...

je préfère avoir une confirmation à ce sujet , je ne vx pas appeler ma banque

je n'ai JAMAIS EU De soucis a part les decouverts de fin de mois régularisés avec mon salaire....

"mieux vaut un BON Huissier qu'un MAUVAIS banquier "....